



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

2026 sera une année électorale. Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026. Il faut être inscrit sur les listes électorales de votre commune pour pouvoir voter.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir 2 conditions cumulatives :

- Avoir le droit de vote ce qui implique : Être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou en cas de second tour la veille du second tour. Jouir de ses droits civils et politiques. Posséder la nationalité française OU être un citoyen européen résidant en France (inscription sur la liste complémentaire des élections municipales et européennes).
- Avoir une attache avec la commune : Y avoir son domicile principal depuis + de 6 mois. Ou y être contributeur en son nom comme contribuable ou gérant de société depuis + de 2 ans.

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 4 février 2026 pour une demande en ligne ou au 6 février 2026 pour une demande au guichet.

Modalités d'inscription :

- En ligne sur <https://www.inscriptionelectorale.service-public.fr/> muni d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.
- En mairie sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Par courrier adressé en mairie, en joignant un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité, et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

